SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

PROCES-VERBAL DU COMITE DU 4 JUILLET 2017

L'an deux mille dix-sept, le quatre juillet à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par le 1er Vice-président le vingt-sept juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Gilbert ARNAUD**, 1er Vice-président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 4 JUILLET 2017

PRESENTS

CHAMBOURCY	François ALZINA, DELEGUE SUPPLEANT
FOURQUEUX	Jean-Luc AGNES, DELEGUE TITULAIRE Elisabeth GUYARD, DELEGUEE TITULAIRE
L'ETANG-LA-VILLE	Gilbert ARNAUD, 1er Vice-président Daniel CORNALBA, DELEGUE SUPPLEANT
LE PECQ	Bernard CLUZEAUD, DELEGUE TITULAIRE Jacques LABRE, DELEGUE TITULAIRE
LE PORT-MARLY	Dominique FORTIN, DELEGUE TITULAIRE Patrick HERVOUET, DELEGUE SUPPLEANT
MARLY-LE-ROI	Carlos MONTES, DELEGUE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Priscille PEUGNET, DELEGUEE TITULAIRE Marillys MACE, DELEGUEE SUPPLEANTE Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

CHAMBOURCY	Bernard FERRU, DELEGUE TITULAIRE Marie-Pascale KREUTZ, DELEGUEE TITULAIRE Julien BOCQUET, DELEGUE SUPPLEANT
FOURQUEUX	Anne PHILIPPE, DELEGUEE SUPPLEANTE Jean-Louis RICOME, DELEGUE SUPPLEANT
L'ETANG-LA-VILLE	Pauline TESSIER, DELEGUEE TITULAIRE
LE PECQ	Bruno LEPUT, DELEGUE SUPPLEANT Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT
LOUVECIENNES	Daniel GODARD, DELEGUE TITULAIRE Victor DA PONTE, DELEGUE SUPPLEANT
MAREIL-MARLY	Philippe BARDET, DELEGUE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Sabine LINDGREN, DELEGUEE SUPPLEANTE Susanne KUNTZ, DELEGUEE SUPPLEANTE

COMMUNES NON REPRESENTEES

LOUVECIENNES
MAREIL-MARLY

ASSISTAIENT A LA SEANCE

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Alice BRANDENBURG, Ingénieur assainissement des Syndicats Intercommunaux

Nombre de communes	:	**9**
QUORUM	:	**10**
Délégués présents	:	**13**
Délégués comptant pour le vote	:	**12**

RÉUNION DU 4 JUILLET 2017

Séance du Comité

Le Quorum étant atteint, le Président de séance remercie les membres du Comité pour leur présence et ouvre la séance à 18h00.

Monsieur CLUZEAUD, représentant la ville du Pecq, est désigné secrétaire de séance.

Le Président de séance rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mai 2017
- Compte rendu des actes administratifs du Président
- Rapport annuel d'activité du délégataire 2016
- Lancement d'une procédure de délégation de service public (DSP) pour la construction du système d'assainissement intercommunal
- Questions diverses

Le Président de séance évoque la mémoire d'Emmanuel LAMY, Président du Syndicat, décédé le 24 mai, et le décrit comme un homme de grande qualité dont les membres du Comité ont pu apprécier le sens de l'écoute, l'esprit de confiance dans l'équipe du SIA et son engagement très fort dans la réalisation des objectifs du Syndicat. Il estime que le meilleur hommage qui peut lui être rendu est d'avoir à cœur de poursuivre dans le même esprit l'action engagée à ses côtés.
Il poursuit en rappelant que, deux jours plus tard le 26 mai, Philippe VERRIER, maire adjoint de Port-Marly, délégué titulaire au comité syndical depuis 1977, décédait à son tour subitement. Avec son décès, c'est sans doute le plus ancien parmi les membres du Comité qui disparaissait, avec toute l'histoire du Syndicat au cours de ces quarante années. Il souligne son esprit rigoureux et ajoute que Monsieur VERRIER ne manquait pas dans ses interventions d'exprimer librement sa réflexion et son opinion.
En hommage à leurs deux collègues disparus, le Président de séance invite les membres du Comité à se lever pour respecter une minute de silence.

Une minute de silence est observée en mémoire de Messieurs LAMY et VERRIER.

Le Président de séance remercie les membres du Comité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 MAI 2017

Le Président de séance s'enquiert d'observations éventuelles et, en l'absence d'observations, il soumet au vote l'approbation du procès-verbal.

Le Comité adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 15 mai 2017.

COMPTE RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRÉSIDENT

Le Président de séance rend compte de deux décisions prises dans le cadre de la délégation de compétences du Comité syndical au Président.

Le Comité prend acte de ces décisions.

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU DÉLÉGATAIRE 2016

Le Président de séance présente le rapport et indique que les membres du Comité ont reçu la synthèse du rapport annuel qui a été établi par Madame BRANDENBURG. Il précise que la synthèse de ce rapport sera transmise aux maires dès que le Comité aura pris acte de celui-

ci. Il ajoute que le rapport présenté au Comité contient les événements marquants de l'année 2016, les chiffres clef et le compte de l'exploitant.

Il mentionne que Madame BRANDENBURG et lui-même répondront aux questions et que, le délégataire étant présent, si Madame BRANDENBURG et lui-même ne pouvaient répondre aux questions, ils feront appel au délégataire.

Monsieur MIRABELLI aborde l'étude globale de restauration du fonctionnement et de la renaturation du ru de Buzot. Sachant que la mise en réalisation est longue, il désire savoir si une échéance a été fixée.

Monsieur SAILLARD répond que l'étude est terminée et qu'elle a été rendue, il y a deux ou trois mois de cela. Il informe que ni les élus des conseils municipaux, ni les associations ne pouvaient prendre connaissance des résultats de cette étude parce que ceux-ci étaient trop complexes et qu'ils engagent trop d'hypothèses. Une synthèse a été réalisée et devrait parvenir au SIA incessamment afin que les élus puissent en prendre connaissance et la diffuser eux-mêmes s'ils le souhaitent.
Il explique que la réalisation de la réouverture du ru de Buzot appartient aux communes. En effet, un programme a été mis en place, mais ce dernier a été défini par les communes et court sur plusieurs années ; Ainsi, en fonction de la ville, des travaux à opérer et des moyens financiers des communes, la durée sera plus ou moins longue. Il ajoute que ce ne sera pas le SIA qui portera la réalisation de la réouverture, mais les communes. Il indique que pour ce qui concerne Saint-Germain-en-Laye, dont le tracé est le plus long, la réalisation courra sur une dizaine d'années, voire plus.

Madame BRANDENBURG indique que le programme complet s'étale sur une durée indéfinie et que des tronçons ont été identifiés à différentes échéances, le minimum étant cinq ans, cette durée correspondant à un projet sûr. Par exemple, dans le cadre des travaux du lycée international à Saint-Germain-en-Laye , il y a une opportunité de rouvrir le ru de Buzot. Elle ajoute que ce tronçon, le plus long, ira jusqu'au bois Saint-Léger avec le bassin Saint-Léger.
Elle mentionne que, plus loin, existe également une opportunité de travaux de réouverture coïncidant avec les travaux de réfection de la voirie et de l'école Marie-Curie. ... Ainsi, toutes les opportunités ont été identifiées. Concernant d'autres tronçons possibles, dès qu'un projet d'urbanisme sera prévu, l'étude, donc le schéma directeur, sera la référence pour déterminer si une opportunité de réouverture est possible ou non.

Monsieur SAILLARD précise que la réouverture ne concerne pas uniquement le ru, mais la circulation et l'aménagement en seront impactés. Il indique qu'il est possible, dans certains cas et sur certains tronçons, qu'apparaissent des difficultés qui empêcheraient une réouverture immédiate. Il souligne les communes seront l'élément décideur et moteur de ce projet. Il signale, concernant les travaux autour du ru de Buzot, que l'obtention d'une quelconque subvention est soumise à la condition de s'inscrire dans le cadre de l'étude.

Madame BRANDENBURG indique que l'Agence de l'Eau était partenaire de l'étude et précise que cette Agence étudie chaque projet, et que les subventions pour l'étude et la réouverture se montent jusqu'à 80 % du budget nécessaire, ce qui est très intéressant. Elle ajoute qu'il en va de même pour le dévoiement des réseaux. En revanche, elle insiste sur le fait que le projet doit s'insérer dans l'étude globale, donc le schéma, et que le projet ne gêne pas la réouverture en amont. Elle souligne que c'est pour cette raison que l'Agence de l'Eau est partenaire et présente à chaque réunion afin d'en discuter.

Monsieur ALZINA mentionne avoir discuté avec Madame BRANDENBURG du dossier concernant spécifiquement la commune de Chambourcy. Il explique que les interventions diffèrent grandement les unes des autres, car elles se situent pour certaines sur des domaines privés et précise que la problématique est de savoir qui finance quels travaux et quels sont les souhaits des uns et des autres. Il en déduit qu'au travers des subventions de l'Agence de l'Eau, tous les détails seront évoqués dans le compte rendu du rapport que Madame BRANDENBURG et Monsieur SAILLARD transmettront afin de déterminer quelle réaction la commune doit avoir vis-à-vis du privé. Il précise qu'existe un empâtement

important sur le golf de Chambourcy. Par conséquent, réaliser à nouveau ces travaux sera relativement onéreux.

Monsieur SAILLARD indique que l'objectif du document est de résumer en une quinzaine de pages l'étude qui en comporte 580. Ce document intégrera quelques informations financières, notamment l'apport de l'Agence de l'Eau, sauf à changer de formule. Il mentionne que les indications sont dépendantes du projet. Il confirme qu'existe le principe d'un financement à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau pour la réouverture du ru dans le cadre du schéma. Il souligne que ce document traduit le schéma plus qu'il n'explicite l'ensemble des subventions et des cheminements financiers. Il entend la demande et assure que les services étudieront s'il est possible d'ajouter quelques éléments à ce sujet, ne serait-ce que pour guider la première étape.

Madame BRANDENBURG explique que le document reprendra des exemples, notamment concernant Chambourcy et la renaturation. Elle précise qu'il s'agit de la renaturation du ru à l'amont et non la réouverture du ru. Ce document comprendra également des exemples de chiffrages et de financements et pourra servir de support, au lieu de s'appuyer sur le document de 500 pages assez abstrait, pour discuter.

Monsieur AGNES mentionne que la réflexion, c'est-à-dire l'étude, sera longue car elle détaillera un ensemble de tranches potentielles de travaux pouvant durer jusqu'en 2050, au moins. Il signale que la question concerne le réalisable dans le temps à venir, de cinq à dix ans. Il reconnaît qu'il s'agit d'une dizaine de tranches possibles avec des étagements en fonction de la libération potentielle ou pas des terrains au contact du ru de Buzot.

Monsieur CORNALBA note, dans le rapport soumis, une augmentation assez importante des rejets en Seine par temps sec. Il souhaite de plus amples précisions à ce sujet et notamment sur ce qui expliquerait une telle hausse par rapport à l'année précédente.
Il rappelle qu'un débat sur le schéma directeur avait eu lieu l'année précédente et, plus globalement, sur l'investissement, pour respecter les normes demandées. Il lui semble qu'est accordé un délai de dix ans, dès l'étude enclenchée, à cet effet. Selon lui, lors de la discussion de l'année précédente, le schéma directeur excédait les dix ans initialement prévus. Monsieur LAMY avait répondu qu'a priori des précisions seraient apportées dans les mois à venir sur la capacité du SIA à respecter la norme dans les dix ans impartis en termes de rejets par temps sec. Depuis, ce point n'a pas été réévoqué et il demande si de plus amples précisions ont été apportées sur la capacité du SIA à respecter les trois normes sur les rejets par temps sec.

Madame BRANDENBURG précise que le délai de dix ans n'est pas le délai alloué pour se mettre en conformité. Elle explique que l'arrêté impose que, tous les dix ans, soit revu le schéma directeur d'assainissement en fonction des aménagements déjà réalisés et de leurs impacts. Le schéma directeur du SIA s'étalant sur quinze ans, il est probable que des ouvrages qui auront été décidés ne soient plus intéressants dans quelques années.
Sur la question des rejets de temps sec, elle indique que, cette année, s'opère une autosurveillance complète de tout le réseau, notamment du poste Fonderie qui déverse beaucoup (près de 2 %). Elle précise que tout le réseau était en autosurveillance l'année précédente, à l'exception du poste Fonderie. Des travaux de *bypass* ont été réalisés à la chambre des Pyramides l'année précédente pour installer ce capteur qui ne pouvait l'être jusqu'alors, car le réseau était en complète charge. Ainsi, les déversements de temps secs sur l'année complète, y compris avec la maintenance du réseau du SIA, s'élèvent à 4 %. Elle rappelle que l'arrêté de 2015 permet une tolérance de 1 % en volume de déversement par an qui inclut la maintenance des lieux où les déversements insolubles se rejettent dans le milieu naturel.
Pour répondre précisément à la question de Monsieur Cornalba, Mme BRANDENBURG indique que dans dix ans le bassin du Port-Marly et celui de Corbière auront été construits. Le bassin du Port-Marly abaissera le niveau du poste Fonderie, ce qui aura un impact direct sur les déversements de ce dernier, et les normes seront respectées. Le bassin de Corbière sur le déversoir d'orage Prairies, qui est le plus gros déverseur du réseau en temps sec, abaissera le niveau. Les deux déversements de temps sec les plus importants seront donc réduits avec les

deux principaux bassins. Ainsi, les déversements par temps sec respecteront les normes, c'est-à-dire à moins de 1 %.

Monsieur CORNALBA indique qu'à la lumière du rapport, il comprend que le poste Fonderie déversait davantage l'année précédente et les instruments de mesure permettent de constater aujourd'hui cette hausse. Il entend qu'il n'y a pas eu de mouvement d'ampleur.

Le Président de séance et **Madame BRANDENBURG** confirment ses propos.

Madame BRANDENBURG précise qu'il y a cinq ans de cela, l'autosurveillance ne fonctionnait qu'à 50 %. Aujourd'hui, l'autosurveillance fonctionne à 100 % et toute l'installation a été renouvelée. Le SIA est donc conforme à l'arrêté de 2015 sur l'autosurveillance avec tous les points de mesure nécessaires. Elle informe qu'un point de mesure supplémentaire a été installé, appelé Prieuré, sur la place Aschaffenburg. Le SIA n'avait pas obligation de l'installer, mais la place Aschaffenburg est connue pour être un gros déversoir.

Le Président de séance s'enquiert d'autres questions de la part des membres du Comité.

Le Comité prend acte du rapport annuel d'activité du délégataire 2016.

LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) POUR LA GESTION DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT INTERCOMMUNAL

Le Président de séance rappelle que le contrat de délégation de service public prend fin le 13 mars 2018. Il appartient donc aujourd'hui au Comité de se prononcer sur une reconduction du principe d'une délégation de service public ou sur une autre solution.
Il informe de la formation d'un groupe de travail constitué de Monsieur CLUZEAUD, Monsieur AGNES et de Monsieur LABRE et lui-même afin de mener un travail sur ce sujet. La commission consultative des services publics locaux et le comité technique ont également été réunis et ont rendu un avis favorable sur le principe de recourir de nouveau à une gestion déléguée.

Il indique que le rapport comporte un tableau réunissant les trois solutions proposées : la régie, le marché global d'exploitation des ouvrages et la délégation de service public. Il ajoute que, pour chacun de ces items, sont répertoriés les avantages et les inconvénients.
Il indique que le groupe de travail a conclu que le scénario d'une gestion par affermage semble le plus adapté. Le groupe de travail propose donc de recourir à une consultation de délégation de service dont les missions essentielles seraient :
- l'exploitation et l'entretien du réseau, c'est-à-dire la garantie de fonctionnement de l'ensemble des réseaux,
- l'exploitation et l'entretien des postes de relevage et des dispositifs d'autosurveillance,
- le renouvellement des équipements électromécaniques, électriques, hydrauliques et d'autosurveillance,
- la gestion clientèle.

Il mentionne que cette solution est très analogue au contrat en cours.
En ce qui concerne la durée, il est apparu intéressant au groupe de travail de se recaler sur une année civile et donc de proposer un contrat d'une durée de 6 ans, 9 mois et 16 jours, du 14 mars 2018 au 31 décembre 2024.
Le groupe de travail a évoqué l'idée de demander aussi une option légèrement plus longue sur la base d'une durée de 9 ans, 9 mois et 16 jours, du 14 mars 2018 au 31 décembre 2027, afin d'estimer l'impact économique.
Le Président de séance mentionne que le Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Boucles-de-Seine lance également une consultation de gestion déléguée, car le contrat se termine le 31 mars 2018. Il précise que ce Syndicat a opté aussi pour une notion de 6 ans et une notion de 8 ans. Il ajoute que le groupe de travail a calé les dates en tenant compte des élections municipales de 2026, car il n'est pas souhaitable qu'une consultation ait lieu au même moment. Par conséquent, conserver le principe de la durée principale de 6 ans, 9 mois et 16 jours permettra de conclure avant le 31 décembre 2024, l'autre plus longue permettra de passer le cap de 2026.

Monsieur LABRE souhaite émettre une remarque concernant la terminologie. Il informe que de nouveaux textes s'appliquent aux délégations de service public, suite à la transposition de la directive européenne sur les concessions. Il mentionne que le terme « affermage », employé dans la délibération au troisième alinéa, devrait être remplacé par le terme « concession ». En effet, ce terme est employé pour un contrat équivalent aux anciens contrats d'affermage. Selon lui, le terme « délégation de service public » doit être, lui aussi, remplacé par le terme « concession ».

Le Président de séance s'enquiert d'éventuelles questions.

En l'absence de questions de la part du Comité, la délibération est soumise au vote.

Le Comité syndical vote, à l'unanimité, le lancement d'une procédure de délégation de service public (DSP) pour la gestion du système d'assainissement intercommunal.

Le Président de séance informe que la consultation devrait être lancée fin août, avec des demandes de remises d'offres en octobre. Suivront la procédure d'examen des offres et la négociation avec les candidats afin que le Syndicat soit prêt pour le mois de mars. Il reconnaît que le calendrier est serré. C'est pourquoi il demande de la rigueur dans le suivi de la procédure.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président de séance indique qu'il n'a pas reçu de questions diverses et propose de céder la parole aux représentants du délégataire de service qui ont souhaité présenter un bilan à ce jour de la délégation de service en cours.

Monsieur LANGHADE indique que seront présentés quelques éléments de l'année 2016 qui ont déjà été évoqués. Afin de travailler dans la plus grande transparence possible, son collègue et lui-même répondront à certaines remarques énoncées au cours de cette séance. Ils profiteront également de l'occasion pour faire un bilan de certains éléments concernant la durée du contrat par rapport à des engagements contractuels.
Il précise ensuite qu'il est directeur d'une agence qui intervient principalement sur le périmètre nord-Yvelines pour Suez-France, sur des contrats d'eau potable et d'assainissement.
Il cède la parole à Philippe CHEMILLIER, chef d'agence sur tout le périmètre assainissement.

Monsieur CHEMILLIER aborde les chiffres clefs du contrat ayant débuté le 14 mars 2010 pour une durée de 8 ans. Un seul avenant a été ajouté au contrat qui n'introduisait pas de modification sur le périmètre contractuel, mais concernait une modification d'un indice de révision portant sur l'électricité.
Il signale que le volume assujetti constitue un des chiffres clefs. Il précise que le volume indiqué dans le rapport annuel d'activité est le volume annuel facturé, ce qui peut engendrer des décalages entre deux années successives. Il a été constaté que, malgré les pics qui surviennent parfois, la tendance est à la baisse, entre 1 % et 1,5 % par an, et n'est donc pas régulière d'année en année. En 2010, année de début du contrat, le volume facturé sur l'année s'élevait à près de 4 700 000 mètres cubes. Selon lui, sur l'année 2016, le volume n'est pas représentatif et se trouve être en deçà de la réalité. Par conséquent, des réajustements s'opéreront probablement en 2017. Le volume représentatif aujourd'hui est estimé autour de 4 250 000 mètres cubes. Il souligne que cette tendance baissière, constatée année après année, n'est pas spécifique au Syndicat et peut être observée sur nombre de réseaux.
Il précise que les interventions réseau au cours de l'année ont été classiques, à savoir des curages préventifs sur les canalisations et les ouvrages, notamment les chambres à sable. Il indique que 150 tonnes de déchets en ont été extraites. Il ajoute que des inspections télévisées ont été menées, des enquêtes de raccordements et des interventions d'urgence. Il mentionne que celles-ci sont peu fréquentes, car le réseau du SIA est un réseau de transport,

et qu'en raison des diamètres importants, les problèmes d'obstruction de canalisation sont rares.
Il signale une particularité, sur les postes de relevage, qu'est le plan anticrue. Lors de la gestion de crise au mois de juin 2016 des opérations de renouvellement électromécaniques sur les postes ont eu lieu et sur lesquels il reviendra plus tard. Il souligne que se sont déroulées près de 100 interventions en astreinte sur ces ouvrages.
En ce qui concerne les déchets, il mentionne qu'ont été extraites environ 27 tonnes. Il ajoute que les déchets sont retenus en grande partie au niveau des chambres à sable dont c'est le rôle.
La consommation d'énergie s'est montée à un peu plus de 330 000 kilowatts/heure sur l'année.
Au sujet de la surveillance réglementaire des déversements sur 2016, il informe que tout est mesuré car tous les capteurs sont opérationnels et toutes les informations remontent. Il confirme que les déversements de temps sec représentent 3,7 % du volume total, ce qui est un chiffre important. Il confirme également que la moitié de ces volumes est rejetée au niveau du poste Fonderie et, comme évoqué, les travaux apporteront une amélioration.
Il mentionne que le cumul temps sec et temps de pluie représente 17,1 % en déversement. Il ajoute que ce chiffre est à mettre en relation avec les 5 % demandés par la réglementation.

En ce qui concerne les faits marquants de l'année, il rappelle les crues de Seine et signale que toutes les précautions ont été prises pour que le patrimoine du Syndicat ne soit pas affecté lors de la gestion de crise. En particulier, assurer la sauvegarde de tous les équipements électriques, raison pour laquelle le poste Fonderie a été protégé par des seuils, montés par les équipes de Suez.

Monsieur CHEMILLIER aborde ensuite les obligations contractuelles et indique que le contrat fait l'objet d'un suivi régulier par les services du Syndicat, à raison d'une réunion trimestrielle. Afin d'illustrer les principales prestations fournies jusqu'à présent et celles dues à la fin du contrat, il montre un tableau dont les deux premières colonnes indiquent les obligations de fin du contrat dont l'échéance intervient le 13 mars 2018. Il indique également les obligations qui doivent être réalisées à la fin de l'année 2016 et les obligations réalisées à la fin de l'année 2016. Il mentionne que Suez est en retard sur certaines prestations, par exemple, les nocturnes, le curage et les enquêtes de conformité. Suez est en revanche en ligne sur les inspections télévisées. Il signale que la prestation, à savoir le diagnostic structurel par le vidéo-périscope, appelé Diagrap, devait être réalisée sur la totalité des réseaux, mais n'a pu l'être.
Au sujet du fonds de renouvellement, il informe que son rôle consiste chaque année en une dotation aux investissements. Celle-ci permet à Suez d'opérer le renouvellement nécessaire sur tous les équipements électromécaniques, comme, par exemple, une pompe, une armoire électrique, un équipement électrique ou un capteur sur les sites instrumentés. Il fait observer que cette dotation, à l'origine du contrat, s'élevait à 32 000 euros par an. La dotation progressant suivant l'actualisation, celle-ci s'élevait à 33 879 euros pour l'année 2016. Il souligne que Suez a obligation de dépenser la totalité de cette dotation à l'issue du contrat au minimum. Ainsi, fin 2016, les dépenses se montaient à un peu plus de 231 000 euros et Suez était en avance de 2 780 euros sur le fonds de renouvellement. Il mentionne que le chiffre est indiqué à la dernière ligne du tableau et précise que parenthèse signifie négatif, c'est-à-dire que Suez est en avance par rapport au fonds de renouvellement.
Il indique qu'un montant s'élevant à 60 000 euros de dépenses est prévu pour 2017, ce qui se traduirait par une avance par rapport au contrat s'élevant à 28 000 euros. Il ajoute que ces chiffres seront affinés à la fin de l'année. Il informe que tous les renouvellements, depuis l'origine du contrat, sont suivis. Toutes les opérations réalisées depuis 2010 sont listées sur le document. De plus, chaque équipement est précisé et, pour chacun, la valorisation financière est indiquée. Il indique la somme de 40 690 euros de dépenses pour la fin de l'année 2016, évoquée par Monsieur ARNAUD lors de sa présentation du rapport du délégataire 2016. Il indique également le total des dépenses depuis le début du contrat et la somme de 2 780 euros par rapport aux obligations contractuelles.

Au sujet des comptes de la délégation, Monsieur CHEMILLIER signale que ce contrat présente un déficit récurrent et, sur l'année 2016, celui-ci se montait à un peu plus de 75 000 euros. Sur l'année 2017, au sujet des dépenses évaluées à 60 000 euros, il informe que l'intérieur

du poste Fonderie a été entièrement refait, notamment l'armoire électrique, ce qui s'avérait nécessaire. Il mentionne que, si la question a été posée parce que le poste Fonderie sera, un jour, réhabilité, voire reconstruit, les travaux étaient nécessaires afin d'assurer la continuité du service. Ainsi, l'armoire électrique a été revue et déplacée et Suez a profité de l'occasion pour réaliser des travaux de peinture. Les portes ont aussi été refaites, car l'ouvrage est situé au niveau du chemin de halage qui est très visible et il y a beaucoup de passage. Il montre la photo du ventilateur qui a été renouvelé dans le local des Grilleurs. Il informe que d'autres opérations sont prévues sur l'année 2017, notamment l'armoire électrique, au niveau des vannes sur Normandie, même si les travaux semblent moins importants.
Il remercie les membres du Comité de leur attention et indique qu'il répondra à leurs éventuelles questions.

Monsieur MONTES souligne que le poste Fonderie est un poste stratégique. Il demande, en cas de coupure d'alimentation électrique prolongée, si une alarme se déclenche et souhaite des précisions concernant le plan de secours. Il demande également si une coupure d'alimentation électrique prolongée représente un danger.

Monsieur CHEMILLIER confirme que le poste est équipé d'une alarme, comme tous les autres postes. En cas de défaut d'alimentation électrique, le centre est prévenu. En revanche, le poste n'est pas équipé d'un groupe électrogène et ne donc peut redémarrer en l'absence d'énergie électrique. Il explique que, pour ce type d'ouvrage stratégique et en cas d'absence prolongée d'alimentation électrique, les agents apportent en urgence un groupe électrogène de secours, présent sur le site du Pecq. Il ajoute que la proximité participe à une réaction rapide. Le poste Fonderie n'ayant pas d'alimentation électrique, il est possible que des déversements en Seine se produisent.

Monsieur LANGHADE complète les propos de Monsieur CHEMILLIER au sujet des alarmes en signalant que celles-ci sont rapatriées vers un centre de pilotage, inauguré ce matin, qui s'appelle VISIO. Auparavant, les équipes opéraient via un télécontrôle. La nouveauté au sein de VISIO tient à la coordination de toutes les équipes d'intervention que ce soit en journée aux heures ouvrées ou en astreinte. Ainsi est mobilisée une centaine de collaborateurs qui peuvent intervenir à tout moment sur le terrain. Il mentionne qu'il avait coutume de comparer les télécontrôleurs à des gardiens de phare ; avec VISIO, il s'agit d'une vraie tour de contrôle qui surveille en permanence l'activité des agents ainsi que toutes les alarmes.

Revenant sur les obligations contractuelles, **Monsieur CORNALBA** mentionne les retards au sujet des enquêtes de conformité et les inspections nocturnes. Il demande à Monsieur CHEMILLIER de préciser leurs implications possibles.

Monsieur CHEMILLIER indique que 39 enquêtes sont encore à réaliser et Suez répond essentiellement à des enquêtes dans le cadre de ventes. Ainsi, soit Suez répond à des demandes pour des ventes, soit Suez lance une, voire plusieurs campagnes. Il explique qu'une campagne consiste à vérifier la conformité des raccordements dans un quartier bien défini dans lequel des anomalies ont été identifiées. Ces anomalies peuvent être des rejets dans les eaux pluviales que les agents cherchent à localiser de manière aussi précise que possible.
Au sujet des inspections nocturnes, il explique qu'il s'agit de rechercher des apports d'eaux claires parasites permanentes. Ces interventions se déroulent la nuit, en l'absence d'activité humaine, ce qui réduit les rejets. Les agents ouvrent les regards et y constatent des eaux claires qui peuvent être des sources raccordées ou des défauts d'étanchéité de canalisations et les agents drainent alors la nappe.

En ce qui concerne les enquêtes de conformité, **Monsieur LABRE** mentionne qu'il lui semblait que celles-ci étaient à la charge du vendeur dans le cas de ventes immobilières. Il demande si ces enquêtes, réalisées en prévision de ventes immobilières font partie des obligations contractuelles ou si celles-ci sont réalisées à la demande du Syndicat pour des besoins de sondage sur les anomalies possibles.

Monsieur CHEMILLIER répond qu'il s'agit d'enquêtes ventes, c'est-à-dire des enquêtes préalables à des ventes non facturées aux usagers, car comprises dans le contrat.

Monsieur LABRE rebondit sur ces propos, car, selon lui, ces enquêtes peuvent causer des problèmes de distorsion au sein d'une même commune. Il cite l'exemple de la commune du Pecq où les enquêtes réalisées en prévision de ventes sont à la charge des vendeurs.

Madame BRANDENBURG répond que cela n'est pas possible, car il s'agit d'enquêtes faisant partie du contrat. Ces enquêtes sont réalisées à la demande du Syndicat lorsqu'un mauvais raccordement est identifié sur un secteur. En revanche, si les demandes émanent de propriétaires dans le cadre de ventes, ils payent l'enquête et ce, peu importe la commune, et le Syndicat les oriente vers Suez. Elle fait part de problèmes lors des campagnes, car le Syndicat ne reçoit que 20 % des retours et, pour réaliser les 39 enquêtes, il faudrait lancer une campagne sur une centaine d'habitations. En effet, soit les propriétaires ne répondent pas, soit ils sont absents, soit ils ne souhaitent pas que leur conformité soit vérifiée. Elle mentionne qu'une campagne a été lancée à l'Abreuvoir cette année, car le Syndicat doute du bon fonctionnement des réseaux. Les agents n'ont pu réaliser que trois vérifications sur dix, ce qui est très peu.

Selon **Monsieur SAILLARD**, il est dans les pouvoirs du maire de contraindre les propriétaires d'accepter ces enquêtes. Il estime qu'existe probablement un problème de communication entre le Syndicat, qui n'a pas ce pouvoir de police, et les mairies pour diligenter ces enquêtes.

Monsieur HERVOUET revient sur les enquêtes de non-conformité ou de conformité dans le cadre des ventes immobilières et demande quels retours ont reçu les communes quant au résultat de ces enquêtes. Il mentionne qu'au Port-Marly, la mairie n'en a pas traçabilité dans le cadre d'une vente immobilière. Il demande également si le Syndicat et la commune échangent à ce sujet.

Madame BRANDENBURG indique que Suez envoie les résultats d'enquêtes aux propriétaires, à la commune et au Syndicat. Elle reconnaît cependant qu'un travail doit être mené pour une meilleure communication. Elle rappelle qu'un PowerPoint avait été présenté sur ce sujet lors du dernier Comité pour alerter les élus sur le nombre de non-conformités constaté sur chaque commune.

Monsieur SAILLARD estime que la vraie question concerne les circuits d'information, c'est-à-dire à qui l'information est envoyée. Selon lui, ce problème concerne autant le Syndicat que le délégataire. Il explique qu'au début du contrat de délégation, il est demandé aux communes de désigner un référent. Par la suite, le référent change, la commune oublie de le mentionner, le numéro de fax est réattribué ou l'adresse électronique change. *In fine*, les informations ne sont peut-être plus envoyées aux bonnes personnes et il doute que la base de données soit régulièrement mise à jour, comme il doute que le Syndicat soit averti lorsqu'un changement survient dans une commune. Selon lui, plus que la communication elle-même, il s'agit de savoir à qui les informations sont envoyées. De plus, il est souhaitable que cet « annuaire » soit tenu à jour. Il cite l'exemple de l'urgence préfectorale en cas d'inondation. Des informations ont été envoyées, mais dans certaines communes, personne ne sait qui les reçoit. Il ajoute que le Syndicat vit la même situation au sujet des résultats d'enquêtes. Il désire que soit mis en place un système pour s'assurer en permanence de l'identité du référent.

Le Président de séance reconnaît qu'un travail est à mener afin d'améliorer encore la qualité du fonctionnement. Cependant, il souligne que l'assainissement est un problème difficile à traiter, car peu d'élus et de responsables techniques s'y intéressent. Par conséquent, il est parfois très complexe d'avancer sur certains sujets et pour peu que des problèmes politiques se greffent pour qu'un maire joue son rôle de police, la situation en devient d'autant plus complexe.

Suite à sa lecture de la diapositive 9, **Monsieur CORNALBA** demande si les prévisions 2017 indiquées, soit des dépenses prévues s'élevant à environ 60 000 euros, sont à rapporter au tableau au montant des dépenses effectives. La réponse étant affirmative, il en déduit que le montant de 60 000 euros prévu pour 2017 est à comparer avec la somme de 40 000 euros en

2016. Il constate donc que ce montant de dépenses est nettement supérieur à celui des années précédentes. Il souhaite savoir ce qui explique cette différence.

Le Président de séance explique que le plan de renouvellement, lorsqu'il est établi au début de la délégation de service, est un plan projet lissé dans le temps. Puis, la réalisation s'effectue en fonction du vécu, du quotidien et de l'usure progressive du matériel. Il confirme qu'un léger rattrapage aura lieu sur 2017 et ajoute que l'objectif est de terminer le plan de renouvellement. Il signale que, si le plan de renouvellement n'avait pas exécuté conformément à la prévision initiale, alors le délégataire de service aurait, en fin de contrat, remboursé la somme non utilisée au Syndicat.

Il remercie Messieurs LANGHADE et CHEMILLIER de leur présentation et demande à Madame BRANDENBURG de joindre la présentation de la Lyonnaise des Eaux au procès verbal.

Il rappelle qu'un Comité très important aura lieu le lundi 10 juillet prochain pour procéder à l'élection du Président et désigner à nouveau toutes les instances. Il avertit qu'il est donc indispensable que le quorum soit atteint. Il rappelle que les membres du Comité ont été sollicités par les services du Syndicat pour savoir s'ils seraient présents. Il demande qu'en cas d'empêchement de dernière minute les services soient prévenus afin de garantir un remplaçant pour assurer le quorum. Il estime qu'il serait dommage de ne pouvoir procéder à la réélection de tous les membres de toutes les instances du Syndicat.

Il remercie les membres du Comité de leur présence et lève la séance à 18h55.